



**DÈS 2023, LE CSA (COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION) DEVIENT
LA SEULE INSTANCE DE DÉFENSE DES DROITS DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE PAR LES REPRÉSENTANTS DES
ORGANISATIONS SYNDICALES**

Après la suppression des CAP locales, le gouvernement a également entériné, avec la loi destructrice de transformation de la fonction publique, celle des CTL et des CHSCT et leur fusion au sein d'une instance unique, LE CSA, qui traitera de l'ensemble des sujets du collectif de travail :

- le fonctionnement et organisation des services, qualité et accessibilité des services rendus ;
- les LDG (Lignes Directrices de Gestion) mises en place à la suppression des CAP en matière de mobilité, promotion et valorisation des parcours professionnels ;
- les orientations stratégiques de gestion des Ressources Humaines, les luttes pour l'égalité professionnelle et celles contre les discriminations ;
- les projets de statuts particuliers ;
- les sujets ex-CHSCT dans une instance particulière désignée « Formation spécialisée » ;
- les autres questions prévues par décret en Conseil d'État.

Sous le fallacieux prétexte de « rendre le dialogue social plus efficace et plus fluide », le gouvernement s'attaque à la démocratie sociale et aux instances représentatives des personnels.

C'est nier l'attachement des personnels à ces instances qui participent à l'exercice de la citoyenneté sur le lieu de travail et de l'amélioration de leurs conditions de travail.

Pour la CGT, il est clair que le gouvernement veut affaiblir le rôle et la place des syndicats dans la défense des intérêts des personnels, par la réduction des moyens, des prérogatives et du nombre de ces instances.

Il lui faut museler les représentants du personnel, les éternels empêcheurs de « réformer » en paix !

La CGT FIP 77 condamne la suppression des CTL et des CHSCT !!

Le CSA aura pour conséquence d'affaiblir et de diluer dans une instance fourre-tout la réflexion, l'analyse et le travail à mener sur des questions très différentes et dont l'enjeu nécessite une approche et des moyens qui ne sauraient être édulcorés.

Pour la CGT Finances Publiques, le maintien de CTL et de CHSCT, avec leur propre champ d'intervention sur des enjeux spécifiques clairement identifiés, est essentiel pour la concertation et pour apporter des réponses constructives.

Mais là encore le gouvernement décide, ordonne, axe et crée sa réforme contre l'accord des représentants des Personnels, le CSA sera imposé aux organisations syndicales dès le 1^{er} janvier 2023 !

Pour que la CGT FIP 77 maintienne sa lutte et son engagement pour la défense des droits des agents,
nous avons besoin de vous !

REJOIGNEZ NOUS ET VOTEZ POUR VOS REPRÉSENTANTS CGT FIP 77 AU CSA
lors des prochaines élections professionnelles du
1^{er} au 8 décembre 2022

(toute l'actualité CGT finances publiques 77 : <https://77.cgtf financespubliques.fr/>)

AGIR ENSEMBLE POUR ALLER PLUS LOIN : LA CGT SA FORCE C'EST VOUS !!

